

M. DC. XXI.

est enterré vestu dvn habit S. François,

*Les Holandois mishors des Moluques par les
Portugais.*

Fils de Roys & Princes des Indes Orientales en-
uoyez en Holande. 179

*Sept gallions & six pataches bruslées par les An-
glois dans le port d'Alger.* 179

*Recit de ce qui s'est passé aux deux prises du Cha-
steau de Priuas, par le sieur de Buzon & par
les habitans de Priuas.* 180

Le Vicomte de l'Estrange Gentil homme Catholi-
que espouse Madame de Chambault Dame de Priuas
de la Religion ptet. Le sieur de Buzon beau fils
de Madame de Chambault, pretend estre Gouér-
neur du chasteau de Priuas. Ledit Vicomte & les
habitans de Priuas en viennent aux mains: Buzon se
iette dans Priuas & s'empare du chasteau. Messieurs
les Intendans en la Iustice au Languedoc s'employēt
pour appaiser ce mouvement. M. de Montmorancy
Gouverneur pour le Roy se rend aueç son armee en
Viuarez: Buzō quitte le Chasteau de Priuas: M. de
Montmorancy y met dedans S. Palaix Lieutenant de
ses gardes, & les habitans promettent obeyffance.
Pour la secōde fois les habitās de Priuas s'emparent
de la Tour du Lac, & appellent Buzon, avec lequel
ils assiegent & reprennent le Chasteau de Priuas.
Deux armées, l'une de M. de Montmorancy en Vi-
uarez, pour reprendre Priuas: Et l'autre de l'Assem-
blée Prouinciale, conduicte par M. de Chastillon,
pour l'en empescher. Conference des Ducs de Mont-
morancy & Vantadour, avec le Marechal d'El-
guieres en la ville de Valāce. On ne deuoit rien re-
muer à Priuas que iusques à ce que l'on eust receu
l'intention du Roy. Ceux de Valons attaquent les
soldats de l'armée de M. de Montmorancy.

Expeditions militaires en Viuarez par M. de

<i>M. DC. XXI.</i>	
<i>Montmorancy.</i>	195
Des Reaux envoys par le Roy pour faire desarmes en Viuarez & en Languedoc les vns & les autres: Ils desarment en apparence & non en effect. Vals as- siegé. Le sieur de Moreze Mareschal de camp tué. Les Habitans de Vals demandent pardon à deux ge- noux à Monsieur de Montmorancy. Vallons assie- gés: Le sieur d'Autiege se iette dedans pour la de- fendre. Action courageuse & pioyable du sieur de Rochebolome. Composition & reddition de Val- lons.	
<i>Lettre du Mareschal de Bouillon au Roy.</i>	203
<i>Lettre de M. de la Force au Roy en faveur de l'Assemblee de la Rochelle.</i>	207
<i>Seconde lettre du Duc d'Esdiguières à l'Assem- blee de la Rochelle.</i>	210.
<i>Responce de l'Assemblee de la Rochelle aux lettres du Duc d'Esdiguières.</i>	210.
<i>Aduertissement à l'Assemblee de la Rochelle.</i>	
223	
Nul Roy n'est sujet aux ordonnances de ses pre- deceesseurs, autrement il n'auroit pas la puissance de les changer ou casser selon les occurrences.	
<i>Recit de ce qui s'est passé en Bearn au commence- ment du mois de Mars en la prise & reprise des Tours de Mongiscard.</i>	245
Actions faites en Bearn contre le seruice du Roy. Assemblee des Eglises pretendues ref à Pau. Ieusne general. Le Capitaine Bensins se iette dans le tours de Mongiscard qu'il munitionne par le commandement de l'Assemblee. Commencement d'une querelle pretexsee entre les sieurs de la Force gouuer- neur de Bearn, & le sieur de Poyanne Gouuerneur de Nauarrenx. Responce de Bensins à la sommation.	

M. DC. XXI.

que le sieur de Poyanne luy fit faire de sortir de Mongiscard. L'arbalanste de Mongiscard tira iusques au bout Mongiscard inuesty Hostilitez: Les Rebelles reformez en Bear n y appellent les Francois estrangers. Mongiscard rendu à M. de Poyanne, & demoly.

Aduis que le Roy eut des deseruices que M. de la Force luy rendoit en Bearn. 259

La Saladie enuoyé par le Roy vers M. de la Force: Les responses qu'il luy fit.

M. d'Espernon v a par le commandement du Roy en Bearn avec deux mille hommes de pied & cinq cents chevaux. 261

M. de la Force constraint de sortir du Bearn, & se retirer en Guyenne. Paix restablise en Bearn par M. d'Espernon. M. de la Force & son fils priuez par le Roy de leurs Offices & charges.

Arrest du Conseil d'Estat portant inionction à la Chancellerie de la basse Navarre, de publier & enregister l'Edict d'Union de la basse Navarre à la couronne de France: & quant à ce qui touchoit l'union des Justices, qu'il surçoiroit. 263

Autre Arrest du Conseil d'estat portant moderation des conditions contenues en l'Edict du Restablissemement du droit Annuel. 266

Aucuns Offices moderez au trentiesme denier: Et d'autres au huitiesme: Et les resignations moderees au huitiesme denier.

Le Roy va au Parlement pour y faire verififier l'Edict de l'allienation de quatre cents mille

M. DC. XXI.	
Liures de rente sur les Gabelles du sel: & autres Edictz.	268
Le Duc de Luynes fait Connestable de France.	
277 L'Estat de Connestable offert auparauant au Duc d'Esdiguières. Ce que les Catholiques & ceux de la Religion pret. ref. en escriuient: ceux là pour luy persuader de l'accepter, & ceux-cy pour l'en dis- suader.	
Lettre du Roy au Mareschal de Bouillon sur la desobeyssance de l'Assemblee de la Rochelle, & sur ce qu'il auoit fait M. de Luynes Con- nestable.	279
Response du Mareschal de Bouillon au Roy.	
Le Roy va à Fontainebleau afin de donner loisir au Duc d'Esdiguières de ramener l'Assemblee de la Rochelle à son devoir.	282
Seconde response de ladite Assemblee au Duc d'Es- diguières.	282
Articles donnez à Fontainebleau par le Duc d'Es- diguières aux Deputez generaux des Eglises pret. re- formees.	
Declaration du Roy en faveur de ses subiects de la Religion pretendue reformee qui sont & demeureront en leur devoir & obeyssance.	
286.	
De l'esmotio aduenue en la ville de Tours à l'en- terrement d'un nommé Martin le Noir, qui s'estoit fait de la Religion pret. ref.	291

M. DC. XXI.

Martin le Noir pourquoy mis au Gueridon. Des pe-
tits enfans avec des croix alloient apres le conuoy
chantans la chanson de Martin le Noir. Deux d'i-
ceux frappez & iettez dans les fossez par ceux du
conuoy. La queuë du conuoy chargée par lesdits
enfans, & autres garnements qui se meslerent par-
my eux: violence exercée sur le corps mort de Mat-
tin le Noir, retiré de la fosse. La maison du Gardé
du Cimetière pillée, ruinée, & les murailles du Ci-
metière & jardin razées jusques aux fondements,
arbres & tout: le Temple de ceux de ladite Reli-
gion brûlé. Les deux maisons voisines qui en de-
pendoient pillées.

Le sieur de Melleville le Doux Maistre des Re-
questes, enuoyé par le Roy à Tours pour infor-
mer & faire le procez aux coupables de la sé-
dition. 298

Cinq seditieux mis prisonniers.

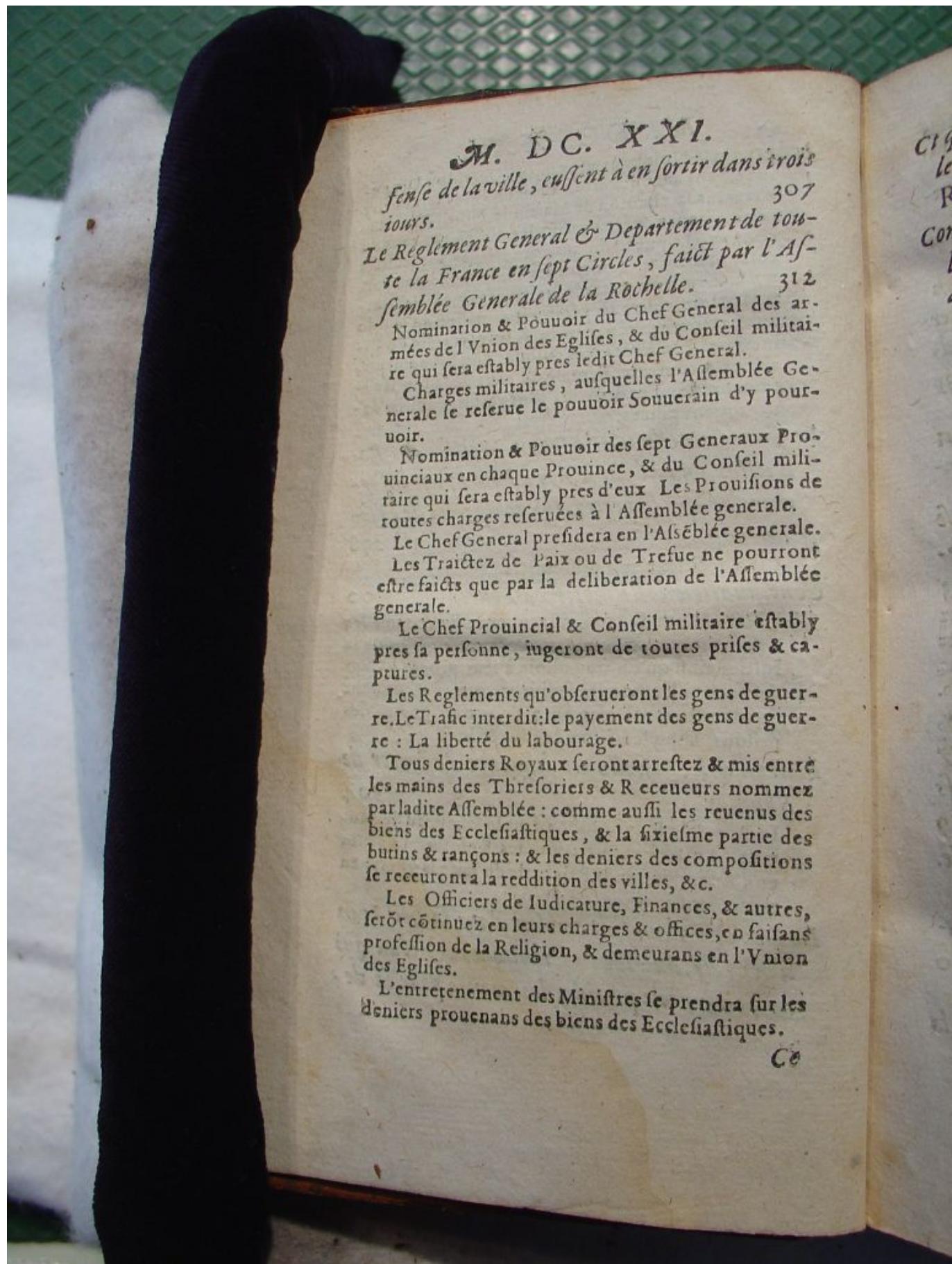
Continuation de l'esmotion à Tours. 300

Effet violent de la populace, qui oste & rauit les
cinq seditieux prisonniers, d'entre les mains de la
Justice ainsi qu'on traualloit à leur procez: Cinq
maisons pillées par les seditieux, qui contraignent
les Magistrats de leur faire ouvrir les portes des
prisons. Cinq seditieux pendus & brûlez.

Pourquoy le Roy alla en diligence s'asseurer de
Saumur. 304

Le Roy & la Royn logez dans le Chasteau de Sau-
mur. Le Roy reçoit aduis des Resolutions prises
en l'Assemblée de la Rochelle de faire la guerre en
toutes les Prouvinces de France.

Le Duc de Rohan fait publier dans saint Iean
d'Angely, que tous Catholiques, & ceux qui
ne voudroient prendre les armes pour la de-



M. D.C. XXI.

Ci qui a esté écrit contre ce Règlement, appellé
les loix fondamentales de la République des
Rebelles reformez.

Conformitez de l'Assemblée de la Rochelle, avec ³²¹
les Assemblées des Estats des Provinces unies
du Pays bas.

De la difference qu'il y a entre les Assemblées ge-
nérales & les Conseils Provinciaux des Eglises pre-
tendus ref de France, avec les Assemblées des E-
stats Generaux & Provinciaux des Pays-bas vnis.
Des deux Conseils Politique & Militaire établis aux
sept Circles ou Provinces de Synode.

Estat des sept Circles : les Villes de seureté & E-
glises qui sont en chacun d'ieux ; & des Seigneurs
nommez par l'Assemblée de la Rochelle, pour en e-
stre Generaux Provinciaux.

M. le Mareschal de Bouillon, nommé pour estre
General du premier Circle de l'Isle de Frâce & Pro-
vinces y jointes, en refuse la nomination de Gen-
eral, & de celle de General des armées.

M. de Soubize, accepte la Commission de Gene-
ral du second Circle côteant l'Oïctou & Bretagne.

M. de la Trimouille refuse la nomination de Ge-
neral du troisième Circle, Angoulmois & Xain-
tonge.

M. de la Force le pere accepte la Commission de
General du quatrième Circle de la basse Guyenne.

M. de Rohan accepte la Commission de General
du cinquiesme Circle du haut Languedoc & haute
Guyenne.

M. de Chastillon nommé pour estre General du
sixiesme Circle du bas Languedoc & Provinces y
jointes, desdaoué par l'Assemblée des Eglises de
ce sixiesme Circle.

M. le Mareschal d'Esdiguieres estant nommé pour
estre General du septiesme Circle, Dauphiné, Pro-
vence & Bourgongne, ne reconnoissant d'autre

M. DC. XXI.	
Souuefain en France que le Roy, l'Assemblée de la Rochelle nomme des Lieutenans Generaux en chancne de ces Prouinces.	
Pouuoir de M. de Monbrun de Lieutenant General de la Prouince en Prouence.	
De la figure du grand seel de l'Assemblée de la Rochelle.	
Denis communs d'aucuns de ceux de la Religion pret. ref. sur la guerre qui s'alloit commencer contre l'Assemblée de la Rochelle & leurs adherans.	339
Ce que les Catholiques leur respondoient.	
De l'acheminement du Roy en Poictou.	341
Le Comte de Sault estably Gouverneur dans Saumur. Le Roy passe à Louars : Arriue à Partenay.	
Le Comte d'Auriac avec quatre mil hommes se campe à S. Iulien prez saint Jean d'Angely.	
Trois des faux-bourgs de S. Jean d'Angely bruslez par le commandement du Duc de Rohan. Lettre de M. de Rohan à M. d'Auriac. Responce. Lettre du Duc de Rohan à M. le Connestable. Responce.	343
Les Gouverneurs de saint Maixant, Fontenay, Chastelleraut, l' Isle bouchard, Maillesais & Marans, villes de seureté, apportent les clefs au Roy.	348. 349
Le Roy receu dans Niort par M. de Parabelle.	
350	
Remonstrance au Roy par les Députez de l'Eglise pret. ref. de Tours.	
Arrest sur ladite Remonstrance.	
Declaration du Roy, par laquelle les villes de la	

M. DC. XXI.

Rochelle, S. Jean d'Angely, & tous ceux qui adhéreront à l'Assemblée de la Rochelle, sont déclarés criminels de leze Majesté. 354

Tous ceux de la Religion pret. ref. tenus faire en Justice leur Declaration, protestation, renonciation, & désadieu de l'Assemblée de la Rochelle.

Reduction de Gergeau en l'obeyssance du Roy, par le Comte de S. Paul. 361

Le Duc de Sully Gouverneur de Gergeau. Ce que fit le Bailly de Gergeau pour faire desmoler le fort S. Denis. Boubiers Lieutenant du Duc de Sully dans Gergeau. Le fort S. Denis razé & abbatu. Mandement du Roy au Comte de S. Paul pour s'asseurer de Gergeau. Boubiers refuse de remettre Gergeau entre les mains dudit Comte. Gergeau assiége. Les assieger envoient demander secours aux Eglises voisines. Entrent en composition. Vatteville arriva avec le secours dans Gergeau, & s'y trouvant le plus fort ne veut tenir la composition. Les assieger contraints de la tenir. Gergeau rendu. Desfaite de plusieurs Rebelles de la Religion pret. ref. du pays de Vendômois & Dunois, qui s'estoient soufleuez & assemblé dans la forest de Marché-noir.

Les habitans de Chasteaurenard s'assurent du Chastelet. 369

Récit de ce qui s'est passé en la prise de Sancerre par M. le Prince de Condé. 370

Le Roy desire de remettre Sancerre en son obéissance, mais que ce soit avec industrie & sans force. Le Cadet Briquemault pratique de mettre des garnisons dans Sancerre. Ce que M. le Prince dit aux Escheuins de Sancerre qui le furent trouuer à Bourges. Le Roy mande aux habitans de Sancerre de recevoir M. le Prince. Rendez-vous donné par M. le Prince à l'armée qu'il avoit leueue pour faire obeys.

M. DC. XXI.	
Sancerre. Ceux de la Religion pret. ref. desarmezy aux villes de Berry où l'on sçauoit y en auoit nombre qui eussent peu entreprendre. Vatteville entre dans Sancerre avec 400. rebelles reformez, & s'en rend le maistre. Le Comte de Marans audacieusement traicté par Vatteville. Le Capitaine Bronchard par l'advis de M. le Prince le rend le maistre du chasteau. Diligence ordinaire de M. le Prince. Response des habitans de Sancerre aux lettres du Roy. L'industrie & l'artifice conduits par prudence & courage, produisent souuent de plus grands effets que ne faict la force des armes. Mesfiance iettee dans Sancerre, & ses effets. M. le Prince faict entrer cent hommes dans le chasteau de Sancerre. Vatteville compose, & promet sortir. Capitulation ostroyee aux habitans. M. le Prince entre dans Sancerre & y met garnison. Ce que dit Vatteville en sortant de Sancerre. Espion de M. de Sully pris. Les murailles & toutes les fortifications tant du chasteau que de la ville de Sancerre entierement demolis.	385
Desarmement de ceux de la Religion pret. ref. aux villes de Normandie, Picardie & Champagne, & autres Prouvinces, où le nombre estoit capable d'entreprendre.	386
Plusieurs de ladite Religion se retirent en Angleterre à Sedan & à Geneue.	
Le Duc de Vendome assure en l'obeyssance du Roy Vitre, Chastillon en Vandelais, & autres villes & Chasteaux de Bretagne.	388
Pontorson remis par M. de Montgommery entre les mains du Roy.	389
Les peres de l'Oratoire, ou, Prestres S. Marguerite, mis hors de la Rochelle.	390

